

Appel à candidatures

1. Contexte

L'Observatoire de la politique climatique (OPC) du Luxembourg est un conseil scientifique composé actuellement de 6 membres spécialisés dans le changement et l'action climatiques. ¹

L'OPC a été créé conformément à l'article 7 de la [loi luxembourgeoise sur le climat](#), et, en octobre 2021, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a nommé les membres de l'OPC.

2. Mandat général et objectif

L'OPC a pour mission (1) de donner des avis sur les projets, actions ou mesures pouvant avoir un impact sur la politique climatique ; (2) d'évaluer scientifiquement les mesures réalisées ou envisagées dans le domaine de la politique climatique et d'analyser leur efficacité ; (3) de proposer de nouvelles mesures ; (4) de rédiger un rapport annuel pour le gouvernement sur la mise en œuvre de la politique climatique ; et (5) de proposer des recherches et des études dans les domaines concernés.

L'OPC s'efforce d'apporter une contribution significative à l'élaboration de politiques et de pratiques en matière de changement climatique, en s'appuyant sur des données scientifiques et en faisant preuve d'efficacité.

L'identification des points d'appui pour parvenir à une action climatique la plus large et la plus rapide possible est une priorité partagée par tous ses membres, compte tenu de l'urgence de la situation.

Sur la base de son mandat légal et de la diversité des compétences et de l'expérience de ses membres, l'OPC estime qu'il dispose de plusieurs atouts uniques qui lui permettront d'apporter une valeur ajoutée dans des domaines qu'il est particulièrement difficile d'aborder par un seul ministère ou une seule organisation. L'OPC est particulièrement bien placé pour répondre à l'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon laquelle "la gouvernance climatique est plus efficace lorsqu'elle interagit avec de multiples domaines politiques, contribue à créer des synergies et à minimiser les compromis" et lorsqu'elle relie différents acteurs à travers les secteurs et les niveaux de gouvernance (national, municipal, au niveau de l'acteur individuel). En outre, le GIEC souligne qu'une gouvernance efficace reposera sur l'habilitation de divers acteurs à s'engager dans des changements profonds des modes de pensée et d'action dominants.

3. Membres et gouvernance

L'OPC est un conseil scientifique composé actuellement de 6 membres choisis parmi des personnes ayant une expertise dans un domaine directement lié au mandat de l'Observatoire. Parmi les autres critères de sélection figurent la complémentarité des compétences dans les domaines de connaissances pertinents et la diversité des genres. Les domaines d'expertise des membres actuels vont de l'économie et de la finance climatiques à la

¹ <https://opc-luxembourg.lu/en/>

géographie économique et aux sciences politiques, en passant par l'analyse multicritère et l'évaluation du cycle de vie, la biochimie et la science des systèmes. Trois membres sont basés au Luxembourg et trois autres à l'étranger. Les membres sont nommés pour un mandat de 5 ans renouvelable et consacrent du temps de travail pour l'OPC en plus de leur emploi principal.

Pour plus d'informations sur l'OPC et ses membres actuels, veuillez consulter le site web : <https://opc-luxembourg.lu/fr/>

Un secrétariat soutient la mission de l'OPC avec trois experts hautement qualifiés en matière de modélisation climatique, de projections de gaz à effet de serre, de climatologie, d'adaptation, de politique climatique et de réglementation environnementale. Le ministère de l'environnement, du climat et de la biodiversité héberge le secrétariat. Le bureau de l'OPC est composé du président, du vice-président et du secrétariat.

4. Appel à candidatures

4.1 Présence des membres

Les membres de l'OPC s'engagent à participer à 8 à 10 réunions plénières par an, qui se déroulent principalement en ligne avec quelques sessions en personne, et à contribuer aux rapports rédigés par les membres de l'OPC.

L'OPC tient ses réunions et rédige ses rapports en anglais.

4.2 Rémunération des membres et budget

Les membres de l'OPC sont indemnisés pour leur participation aux réunions de l'OPC. En outre, lorsque les membres se déplacent pour le compte de l'OPC, leurs frais de déplacement sont indemnisés selon les critères applicables aux fonctionnaires et aux employés de l'État.

L'OPC dispose d'un budget d'environ 100 000 euros par an pour payer les frais de participation et de déplacement des membres, ainsi que pour financer les travaux de l'OPC, tels que la conduite de recherches, la maintenance du site web ou l'édition et la mise en page de ses rapports.

4.3 Profils recherchés et procédure de candidature

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg cherche à élargir l'OPC de 6 à maximum 9 membres. Les candidats intéressés doivent avoir :

- un doctorat
- une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants : science du climat, politique climatique/énergétique, économie climatique/énergétique, financement du climat, développement résilient au climat, atténuation ou adaptation au climat, impacts du climat sur la santé, communication sur le climat, science du comportement ou psychologie dans l'action climatique, ou justice ou droit climatique.

Le gouvernement cherche à maintenir un équilibre entre les sexes au sein de l'OPC. En outre, la compréhension du contexte luxembourgeois est considérée comme un avantage.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur CV (4 pages maximum) et une lettre de motivation d'une à deux pages détaillant leur expertise et la manière dont ils souhaitent contribuer aux travaux de l'OPC à opc.secretariat@mev.etat.lu avant 23h59 le 15 janvier 2025.

Les candidats peuvent recevoir une invitation à un entretien, la sélection finale étant effectuée d'ici mars 2025.

Les candidats sélectionnés sont ensuite proposés et approuvés par le Conseil de gouvernement pour un mandat renouvelable de 5 ans.